



Compte - Rendu du 3ème Comité de Programmation Leader 2014/2020 Pays Midi-Quercy Du 10 novembre 2016 à St Cirq

- **Membres du "Collège Elu" présents 11**

M. MAFFRE Christian (Président GAL PMQ) – **Mme QUINTARD Nadine** (Membre CS du PETR PMQ) - **M. RAEVEN Pierre** (Membre CS du PETR PMQ) - **M. CALMETTES Jacques** (Conseiller Communautaire CC TVA) - **Mme DANTHEZ Florence** (Conseillère Communautaire CC TVA) - **M. FERTE Denis** (Vice-Président CC QRGA) – **Mme LAMERA Emeline** (Vice-Présidente CC QRGA) - **M. PEZOUS Bernard** (Vice-Président CC QV) – **Mme DARRIGAN Catherine** (Vice-Présidente de CC QV) - **M. DONNADIEU Jean-Louis** (Conseiller Communautaire CC QC) - **Mme BROENS Geneviève** (Conseillère Communautaire CC QC)

Suppléante présente sans droit de vote (1)

Mme PERN SAVIGNAC Fabienne (Membre CS du PETR PMQ)

- **Membres du "Collège Privé" présents 10**

Mme MUSARD Chantal (Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne) – **M. GILLES William** (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne) – **Mme CURATO Marie-Bernadette** (Présidente de l'Association Al Pais de Boneta) - **M. LALANNE Yves** (Président de l'Association Citrus) - **M. PAGES Philippe** (Président de l'Association Même Sans le Train) - **M. THIERCELIN Gérard** (Membre du CDT) - **Mme ETINEAU Claire** (Membre du CDT) – **M. FRANCES Hubert** (Membre du CDT) - **Mme BOURY Hélène** (Membre du CDT) – **M. MASSEREY Pierre** (Membre du CDT)

- **Membres « invités » (co-financeurs) et de droit / techniciens**

M. SIMON Mathieu (CC QRGA) - **Mme ROLAND Ofélia** (Conseil Départemental 82) – **M. GALTIE Daniel** et **Mme LASSALLE Alexa** (DDT 82) – **Mme RIOLS Véronique** (Conseillère Départementale)

- **Techniciens du PETR du PMQ**

Mr DARBOIS Philippe (Directeur) - **Mme BUSSER Marianne** (Coordinatrice du programme LEADER) – **Mme NOAILLES Marie-Christine** (Gestionnaire du Programme LEADER)

- **-Excusés :**

Mme LAFON Cécile (Membre CS du PETR PMQ) - **M. NOYER Roland** (Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne) – **M. PERCHET Dominique** (Membre du CDT) - **Mme TEULIERES Lisette** (Membre du CDT) - **Mme RIVOT Véronique** (ASP) – **Mme CABOS Véronique** (Vice-Présidente du Conseil Départemental 82) - **Mme DELGA Carole** (Présidente du Conseil Régional LR MP) – **SGAR** (service europe) -

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Informations générales et actualités
- 2 – Suivi et avancement de l'instruction des dossiers présentés au 2^{ème} CP du 30/06/2016
- 3 - Présentation des 8 nouveaux dossiers pour pré sélection et accueil des porteurs de projets
- 4 – Echanges avec les membres du Comité de Programmation
- 5 – Questions diverses

Mr MAFFRE introduit la séance et excuse Monsieur le Maire de St Cirq ainsi que ses adjoints qui ne peuvent être présents aujourd'hui. Il remercie les services de la DDT d'être parmi nous.

Puis Mr MAFFRE fait l'appel.

On fait ainsi le constat que le double quorum n'est pas respecté. Un échange avec les membres du CP est engagé pour éviter cette situation regrettable. Monsieur FERTE propose que si le titulaire et son suppléant sont absents plus de 3 fois sans s'en excuser ils seront alors retirés de la liste des membres du Comité. Monsieur GALTIE rappelle non seulement cette importance du double quorum mais également de notifier par écrit dans la convocation que le titulaire qui sait qu'il sera absent à la responsabilité d'avertir son suppléant et de lui transmettre la convocation et ses pièces jointes.

Ceci est confirmé par l'équipe technique du GAL.

Monsieur MAFFRE prend note de cette possibilité et propose de l'intégrer plus tard dans le règlement intérieur si cela se reproduisait.

Afin de respecter ce double quorum Il est décidé que Monsieur DONNADIEU et Madame DANTHEZ ne participeront pas aux votes.

La feuille de signature est ensuite distribuée.



1. Informations générales et actualités

1.1 Adoption du règlement intérieur

Le règlement intérieur est présenté par Mr MAFFRE (page 1 à 3 du document d'appui), il attire l'attention du comité sur l'article 5 qui énumère les rôles et tâches de cette assemblée.

Mr MAFFRE propose de passer au vote → **Le règlement intérieur est donc approuvé.**

1.2 Présentation de la procédure de suivi et d 'instruction des projets

La parole est ensuite donnée à Mme BUSSEY. En page 4 du document d'appui, un schéma reprend la procédure détaillée par étape (du 1^{er} contact jusqu'à la signature de la convention). Il est expliqué au comité que les modifications apportées depuis le début de cette année 2016 ont été demandées par l'autorité de gestion. Mr MAFFRE insiste bien sur le fait que nous devons nous adapter à ce que l'on nous impose et que le rôle de l'équipe technique du GAL est de bien expliquer aux porteurs de projets la démarche et les contraintes de cette programmation LEADER 2014/2020. Une modification majeure étant l'étape à laquelle est noté le projet. La grille n'a désormais une valeur qu'après instruction du dossier par la DDT c'est-à-dire le jour où le comité sélectionnera le dossier et non le jour où le dossier est présenté pour information aux membres de l'assemblée.

Mme BUSSEY explique également que le GAL n'est plus signataire de la convention avec le Porteur de Projet. Aussi il est important que le GAL notifie au porteur de projet la décision prise lors du Comité de Programmation et notamment le montant du LEADER qui est attribué. Mme LASSALLE précise alors que si le montant calculé par les services de la DDT est différent du montant sollicité par le Porteur de Projet, ce dernier devra prendre une délibération modificative afin d'en accepter le montant attribué.

La fluidité des échanges entre le GAL et la DDT revêt donc toute son importance pour cette programmation

Mr LALANNE s'inquiète sur notre rôle en demandant « à quoi l'on sert ? ». Mr MAFFRE répond tout simplement que sans nous, il n'y aurait pas de programme LEADER. Mr GALTIE conforte la réponse en précisant que la décision de programmation revient bien aux acteurs du territoire.

1.3 Adoption de la grille de sélection

A la demande de l'autorité de gestion, Mme BUSSEY explique les modifications apportées à la grille de sélection (page 5 à 8 du document d'appui). Il s'agit d'une bonification d'un point qui est accordé au Porteur de Projet qui vient présenter son projet, des précisions également sur la notion de développement durable comme la « fiche d'engagement de développement durable » qui a été réalisée depuis le dernier CP. Un projet obtenant une note inférieure à 50 n'est pas sélectionné. La grille est pré-remplie par l'équipe technique du GAL.

Le jour du comité de sélection, les membres de l'assemblée la valide en l'état ou bien la modifie sous réserve d'en argumenter les écarts.

Mr MAFFRE propose de passer au vote → **La grille de sélection est validée**

1.4 Informations sur les aides d'Etat

Mme BUSSEY reprend la parole pour présenter brièvement la réglementation qui encadre les aides d'Etat (page 9 du document d'appui). Elle précise que l'instruction des dossiers doit se conformer d'une part aux dispositions prévues dans nos fiches actions mais également à la réglementation en vigueur sur les aides d'état.

En effet le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) interdit en principe les aides publiques aux entreprises (au sens européen du terme) sous réserve d'exception.

Ces exceptions sont précisées dans les règlements d'exemption : règlement d'exemption par catégorie, règlement des minimis. Ces règlements, sans rentrer dans les détails, fixent les règles d'intervention publique en fonction de nombreux critères (comme la catégorie d'activité, la localisation du projet, la taille de l'entreprise en effectif salarié et montant du Chiffre d'Affaire...) d'où la complexité de l'instruction qui est faite au cas par cas.

Cette analyse est abordée concrètement pour les dossiers présentés pour sélection dans le point suivant.

2. Suivi et avancement de l'instruction des dossiers présentés au 2ème CP du 30/06/2016

2.1 Présentation de l'instruction

Mme BUSSER poursuit en reprenant les projets présentés lors du CP du 30 juin (diapos de 9 à 12). A ce jour 4 dossiers sont complets et donc prêts pour sélection. Il s'agit de l'animation du GAL pour le 2^{ème} semestre 2015, le programme d'actions TEP CV, l'élaboration du PSC ainsi que le dossier « géométiers » porté par la Chambre des métiers.

Les dossiers toujours incomplets et encore en instruction sont :

- Le chantier participatif à la Vinouze où il manque encore quelques pièces complémentaires
- La maison des mémoires à Septfonds
- la valorisation de la randonnée
- le Centre de Ressources Economiques en QRG

Pour ces trois derniers dossiers, il manque l'arrêté attributif d'un cofinanceur.

Mr SIMON précise que La Communauté de Communes QRG a bien reçu l'arrêté attributif de la DETR. Ce dossier pourra donc passer en engagement au prochain CP.

Après ce point rapide, il est proposé pour engagement les 4 dossiers complets dont le rapport d'instruction est joint page 11 à 18 du document d'appui.

C'est Mme LASSALLE qui présente les rapports d'instruction réalisés par la DDT dossier par dossier

Animation du GAL : Animation et gestion du programme LEADER 2014/2020 – 2^{ème} semestre 2015 *(Page 11 à 12 du document d'appui)*

L'instruction règlementaire confirme l'éligibilité de ce dossier et notamment la conformité à la fiche action n°8 – Pas de difficulté relative aux régimes d'aide d'état sur ce dossier.

Montant du LEADER proposé : **24 355.20 €**

Programme d'actions TEP CV : Programme expérimental en faveur de la transition énergétique sur le pays Midi-Quercy *(Page 13 à 14 du document d'appui)*

L'instruction règlementaire confirme l'éligibilité de ce dossier et notamment la conformité à la fiche action n°1

La 1ere analyse réalisée par la DDT fait référence à un régime cadre exempté de notification N° SA.405 relatif aux aides à la protection de l'environnement.

En retour, la région a fait part de son analyse et conteste ce rapport d'instruction, et s'en explique : « d'une part, il faut considérer le PETR comme une grande entreprise (les collectivités et les établissements publics de + de 5000 habitants doivent être considérées comme des grandes entreprises (annexe 1 du règlement UE 702/2014)). Et par ailleurs, il semble difficile d'appliquer le régime 40405 aux titres des études environnementales pour le projet TEPCV qui ne comprend à priori aucune étude. Ce projet pourrait se rapprocher davantage des investissements en faveur des mesures d'efficacité énergétique de ce régime (6.3) » avec un taux maximum d'intensité de l'aide publique autorisé de 45 %.

Au vu de cette difficulté à trouver un régime satisfaisant, Mme LASSALLE conclut en proposant d'ajourner ce dossier

Mr MAFFRE confirme que le Gal ne peut pas accepter en l'état ce plan de financement. Il est précisé à l'assemblée que le Gal Midi-Quercy est un des 1^{er} GAL à programmer, et que par là-même il a la responsabilité vis-à-vis des autres GALs de la région de ne pas accepter que les collectivités de plus de

5000 habitants soient reconnues comme de grandes entreprises et bénéficient ainsi de taux d'aides publiques minimum sur certaines catégories de projets

➔ **La sélection du dossier est donc reportée dans l'attente d'aboutir à une solution de financement acceptable**

PSC : Elaboration mutualisée du Projet scientifique et culturel du musée municipal de Saint-Antonin-Noble-Val – Phase 1 (Page 15 à 16 du document d'appui)

L'instruction règlementaire confirme l'éligibilité de ce dossier et notamment la conformité à la fiche action n°6

La DDT fait référence à un régime cadre exempté de notification N°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture entré en vigueur le 10 juillet 2015 dont le taux maximum d'intensité de l'aide publique autorisé est de 80 % comme le prévoit également notre fiche action. – Pas de difficulté particulière si ce n'est un rattachement systématique à un régime d'aide d'état alors que le projet ne relève pas forcément du champ concurrentiel et n'affecte pas les échanges entre états membres.

Montant du LEADER proposé : **11 236.66 €**

Développement du Concept « Géométiers en Midi-Quercy » : pour une valorisation mutualisée et numérique des filières artisanales du territoire (Page 17 à 18 du document d'appui)

Mme BUSSEY précise que conformément aux remarques formulées lors du CP du 30 juin des précisions ont été apportées notamment sur les publics cibles ainsi que les actions développées (Page 31 à 33 du document d'appui).

L'instruction règlementaire confirme l'éligibilité de ce dossier et notamment la conformité à la fiche action n°2

La DDT fait référence à un régime cadre exempté de notification N°SA.40391 relatif aux aides à la Recherche, au Développement et à l'Innovation RDI entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 dont le taux maximum d'intensité de l'aide publique autorisé est de 70 % au lieu de 80 % comme le prévoit notre fiche action.

Par ailleurs la période d'éligibilité de la dépense a été réduite à 18 mois conformément à la fiche action du programme auquel le dossier se rattache et le salaire de l'apprenti a été sorti de la dépense éligible.

Montant du LEADER proposé : **57 560.50 €**

2.2 Vote

Page 19 à 30 du document d'appui se trouvent les grilles de sélection définitives.

Mme ETINEAU s'interroge sur la notation du critère 4 du dossier « géométiers » et se demande si une telle note (5/12) n'est pas « réhibitoire »

Mme BUSSEY répond que ce critère vient seulement en 4^{ème} position dans la pondération des critères de la grille sélection et qu'il ne peut donc en aucune façon être réhibitoire dans la sélection du projet.

Mme ROLAND du Conseil départemental exprime son irritation face aux calculs et règles spécifiques à leader comme par exemple le fait de considérer des assiettes éligibles différentes d'un financeur à l'autre et donc d'obtenir des montants d'aides également différents. Elle s'interroge aussi sur les courriers de la DDT reçus par ses services concernant les demandes de remboursement à faire auprès des porteurs de projets ayant été contrôlés par l'ASP lors du précédent programme.

Mme LASSALLE clôture le débat en confirmant qu'il était de la responsabilité du financeur de demander ou non le remboursement au porteur de projet.

Mr MAFFRE propose de passer au vote.

	Nombre de Votants	Nombre de personnes qui s'abstiennent	Note proposée	Note moyenne obtenue	Sélection
Animation GAL 2015	Non soumis à sélection conformément à la fiche-action				oui
Programme d'actions TEPCV					ajourné
PETR PSC	19	0	71	71	oui
CMA82 - Géométiers	19	0	63	63	oui

3. Présentation des 8 nouveaux dossiers et accueil des porteurs de projets

Afin de respecter au mieux le planning, Mme BUSSER rappelle rapidement le déroulé de cette présentation (diapositive 13 et 14) et liste les 8 nouveaux projets qui seront présentés par les potentiels bénéficiaires. Les 10 minutes d'oral seront scindées en deux : 5 minutes de présentation et 5 minutes d'échanges.

Il est rappelé qu'à ce stade de l'instruction aucun projet ne sera noté mais un point bonus sera alors rajouté lors de l'engagement.

Les documents de présentation de ces nouveaux projets ont été envoyés avec l'invitation : Fiche projet accompagnée d'une grille d'appréciation et d'une fiche type d'engagement développement durable

Les plans de financement notés dans les fiches projets sont donnés à titre indicatif.

3.1 Accueil des porteurs de projets

Dossier n°1 :

Titre du projet : Développement d'un produit écotouristique pour les clientèles « Tribus » à Labastide de Penne

Bénéficiaire : SARL PELLA ROCA

Présentation par Mme Isabel SANCHEZ et Mr Maxime COJAN

Ce projet innovant écologique et unique au cœur du territoire est la construction d'éco-cabanes modulables, dans une logique de circuits courts et de développement durable avec la mise en place de nombreux partenariats locaux

Il en ressort un projet opérationnel avec un excellent taux de remplissage qui répond bien à la stratégie LEADER

Dossier n°2 :

Titre du projet : Programme d'actions mutualisées en faveur de l'économie touristique

Bénéficiaire : PETR du Pays Midi-Quercy

Présentation par Mme Mouna DAHMANE chargée de mission communication au PETR.

Ce projet concerne le programme d'actions mené dans le cadre du réseau des Offices de Tourisme du pays et notamment la mise en place d'éditions touristiques communes pour les années 2016-2017 et le développement des fonctionnalités du site internet tourisme de la destination. La communication numérique prend une dimension importante permettant ainsi de préparer le voyage en ligne et d'être présent sur les réseaux sociaux.

Il en ressort un projet dont le but est de donner envie aux gens de venir sur notre territoire et qui répond bien à la stratégie LEADER

Dossier n°3 :

Titre du projet : Structuration de la Filière Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales

Bénéficiaire : Association APAMAM

Présentation par Mme Emeline FLAHAUX, productrice en MQ

Ce projet de coopération conduit sur 3 Gals (2 Gals aveyronnais et le GAL Midi-Quercy) est initié par un groupement de 13 petits producteurs dont 6 situés en Pays Midi-Quercy qui agissent ensemble dans un souci d'échanges et de mutualisations.

Jusqu'à présent la vente des produits ne se faisait que sur les marchés mais la première boutique de producteurs vient d'ouvrir à Saint Antonin.

Ce projet ne comprend que des dépenses immatérielles relatives aux études de faisabilité, commerciale et marketing, à la mission de coordination confiée à l'APABA.

La part LEADER sera partagée équitablement entre les 3 GALs concernés.

Il en ressort un bon projet de coopération qui répond bien à la stratégie LEADER avec une dimension économique et environnementale positive.

Dossier n°4 :

Titre du projet : Mise en valeur et aménagement de l'aile ouest du Château de Bioule

Bénéficiaire : Commune de Bioule

Présentation par Mr Gabriel SERRA, maire de Bioule,

Ce projet de mise en valeur du Château et notamment l'aile ouest (RDC et 1^{er} étage) est important pour la commune car cet édifice est très fréquenté. En effet, il s'agit de 140 enfants qui occupent ce lieu au quotidien impliquant ainsi un flux quotidien de plus de 200 personnes. En plus de la visite traditionnelle organisée en saison estivale, il accueille également d'autres manifestations et notamment culturelles comme théâtre, expositions et cinéma en plein air.

Il en ressort donc un projet qui répond bien à la stratégie LEADER. Accompagné par le service CEP du PETR, ce projet répond favorablement à plusieurs défis majeurs pour le territoire du PMQ et qui est au cœur de la préoccupation de la commune (école et CLAE).

Dossier n°5 :

Titre du projet : Projet d'aménagement de l'Office de Tourisme Intercommunal : bureau d'information touristique de Laguépie.

Bénéficiaire : Commune de Laguépie

Présentation par Mme Gislaïne MARTINEZ, maire de Laguépie

La commune de Laguépie est une entrée importante du département et du pays et il est donc majeur de professionnaliser la fonction d'accueil par la création d'un lieu qui réponde aux attentes des usagers.

Il en ressort un projet qui répond bien à la stratégie LEADER. Accompagné par le service Tourisme et CEP du PETR, ce projet communal s'inscrit dans un cadre territorial plus large et aura un impact économique et touristique.

Dossier n°6 :

Titre du projet : Création d'un laboratoire numérique mutualisé à Caylus : FABLAB Midi-Quercy

Bénéficiaire : Commune de Caylus

Présentation par Mr Mickaël POSTOLOVIC le Fab manager recruté.

Ce projet concerne l'aménagement du bâtiment qui accueillera le FABLAB dont le marché public vient d'être lancé avec une ouverture prévue début décembre et l'inauguration qui aura lieu en février prochain.

Les investissements tels que l'achat de machines 3D quant à eux sont financés par Fab Région dans le cadre de l'appel à projet de même que le salaire de l'animateur.

Il en ressort un projet qui répond bien à la stratégie LEADER et qui dynamisera notre territoire en créant un lieu de partage d'outils numériques indispensable pour notre territoire

Dossier n°7 :

Titre du projet : Préfiguration du Projet Alimentaire de Territoire en Pays Midi-Quercy

Bénéficiaire : PETR du Pays Midi-Quercy

Présentation par Mme Florence PADIE – Chargé de mission PAT du Pays Midi-Quercy.

Ce projet consiste en la structuration de l'économie agro-alimentaire par le rapprochement des acteurs impliqués dans le système alimentaire territorial et le développement d'une alimentation locale, durable et de qualité

Il en ressort un projet qui répond bien à la stratégie LEADER par la mise en place d'un système alimentaire durable répondant aux attentes du territoire et à ses évolutions.

Dossier n°8 :

Titre du projet : Expérimentation de solutions d'éco-mobilité sur le Pays Midi-Quercy

Bénéficiaire : PETR du Pays Midi-Quercy

Ce projet ne fait pas l'objet d'une présentation étant donné qu'il s'agit d'une partie du dossier déjà présenté le 30 juin. Ce projet a été scindé en 2 : un volet étude et un volet investissement.

Ce projet répond bien à la stratégie LEADER et permet d'anticiper le changement climatique et énergétique défi majeur pour nos sociétés et innovant par la mise en place d'un système de prêt aux acteurs locaux.

4. Echanges avec les membres du comité de Programmation

Après ces présentations, Mr MAFFRE précise que ces projets correspondent bien à notre stratégie LEADER.

Suite aux demandes de l'assemblée il est précisé que la DDT n'intervient pas à ce stade de la réflexion et que le rôle revient bien au Comité de donner un avis sur le dossier.

Il est également précisé que tout dossier déposé sera instruit par la DDT et qu'il se peut qu'un dossier déposé puis instruit et proposé pour la programmation soit rejeté. Ce pourrait être le cas si l'équipe du Gal n'a pas suffisamment communiqué en amont ou bien si le porteur de projet dépose un dossier sans consulter les services compétents.

5. Questions diverses

M.MAFFRE pour conclure annonce à l'assemblée que le prochain Comité LEADER pourrait se tenir fin janvier 2017.

En matière de communication, il est proposé d'inviter les porteurs de projets à venir présenter leurs dossiers sur le Mag du Pays sur CFM radio.

Il est également proposé de présenter le programme LEADER aux communautés de communes.

Mme BUSSEY demande à l'assemblée 2 volontaires pour suivre le projet de coopération porté par CFM radio.

Mme DANTHEZ et Mr PAGES se portent volontaire.

La séance est levée à 12h30.

ANNEXES

1 Feuille de présence